

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10/151

L'An deux Mille Dix, le 30 avril à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 avril 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 avril 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GRAMMATICO représentée par Mme CHABANEAU
M. JARDONNET représenté par M. MERLE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : -

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Contrat de mise à disposition d'un distributeur de boissons chaudes au centre technique municipal de la ville de Royan

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat à intervenir avec la société CAFES MERLING, pour la mise en place d'un distributeur automatique de boissons chaudes au Centre Technique Municipal de la ville de Royan, moyennant un prix unitaire de 0,25 €HT la consommation, facturé mensuellement à la ville de Royan.

Ce contrat sera conclu pour une durée de cinq ans et pourra, ensuite, être renouvelé tacitement par période d'une année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la proposition de la société CAFES MERLING,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat à intervenir avec la société CAFES MERLING, pour la mise en place d'un distributeur automatique de boissons chaudes au Centre Technique Municipal de la ville de Royan, moyennant un prix unitaire de 0,25 €HT la consommation, facturé mensuellement à la ville de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 mai 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD